



Conseil municipal Puybrun
Séance du 22 septembre 2022

Présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER-SIGAUD, Fabrice MOUNAL, Catherine PICAULT, Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Dominique MOURLON, Michel FERNANDEZ, Laurent VITET, Delphine MEILHAC, Elodie DEJAMMES.

Absents ayant donné procuration :

- Julien MAURIE, procuration à Elodie DEJAMMES
- Danièle BAUDIN, procuration à Catherine PICAULT
- David PETRICOLA, procuration à Delphine MEILHAC

Secrétaire de séance : Elodie DEJAMMES

- Ordre du jour :**
- Taxe d'Aménagement
 - Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
 - Projet école
 - Signalisation de l'entrée Est de Puybrun
 - Aménagement de la rue du Pont
 - Titularisation Adjoint Technique Territorial
 - Désignation d'un correspondant Incendie et Secours
 - Demande de subvention 2022 : Prévention routière
 - Devis pour matériel urbain
 - Informations et questions diverses

Ouverture de la séance : 20h35

Madame Le Maire demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour : Déclassement de l'immeuble de la maison des Associations.

Cette demande est validée à l'unanimité.

I. Taxe d'Aménagement

Mme le Maire rappelle que cette taxe s'applique à tous les permis de construire et déclarations de travaux. Elle est calculée en fonction de la surface. Il est rappelé que suite à une décision prise par le précédent Conseil Municipal en 2016, cette taxe ne s'applique pas aux abris de jardin.

Actuellement, le taux de la taxe d'aménagement est de 1.5% sur la commune. Il est rappelé que le maximum est de 5%.

Délibération : Le Conseil Municipal valide le taux actuel et les abris de jardin restent exonérés.

II. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales – FPIC

Mme Le Maire rappelle que le FPIC est un montant versé aux EPCI par l'Etat. Chaque EPCI reverse ensuite un montant aux communes. Cette année, les EPCI peuvent modifier la formule de calcul pour la part versée aux communes, cela est à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire de Cauvaldor.

Le montant reversé à la commune de Puybrun sera alors connu.

En application de la loi de finances, le FPIC ne sera plus versé à partir de 2023.

III. Projet école

Suite au projet école pour la création d'un pôle scolaire à Puybrun, une demande de subvention a été faite auprès des services de l'Etat par le biais d'une demande de DETR.

Suite à un refus de versement de cette aide de 500 000.00 € et n'ayant aucune certitude concernant les autres subventions, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'abandonner le projet tel qu'il est aujourd'hui.

Une réflexion est engagée pour une réhabilitation voire un agrandissement du bâtiment existant.

IV. Signalisation de l'entrée Est de Puybrun

Suite à des demandes de la part d'administrés de la commune, une étude a été menée afin de sécuriser l'entrée Est de Puybrun.

Le Conseil Municipal rappelle qu'il est sensible à ce sujet et a déjà mené des réflexions dans ce sens.

Il souhaite trouver une solution cohérente, non dangereuse et respectant les obligations réglementaires.

Différentes solutions ont été exposées : mise en place de Stop (préconisé par le STR), d'un feu tricolore pédagogique, impossibilité de poser ou construire des ralentisseurs ou coussins berlinois (réglementation après virage) ...

Décision en cours.

De plus, il est rappelé que l'entrée Ouest de Puybrun pose également des problèmes de sécurité ; des études sont également menées et notamment la possibilité de créer des chicanes.

Tous ces problèmes sont dus à des excès de vitesse et à l'irresponsabilité des usagers de la route.

V. Aménagement de la rue du Pont

Dans un souci de sécurité également, une concertation va être menée avec les riverains afin de trouver des solutions pour limiter la vitesse après les travaux de réfection de la voirie.

VI. Titularisation Adjoint technique Territorial

Thomas Van De Put a intégré la commune en novembre 2021, il rencontrera Mme le Maire pour échanger sur sa titularisation à venir.

VII. Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

Dans le cadre de la loi dite MATRAS du 21 novembre 2021, un correspondant Incendie et Secours doit être désigné dans chaque commune.

Julien Maurie, pompier bénévole est nommé à l'unanimité

VIII. Demande de subvention 2022 : Prévention routière

Un courrier a été adressé à Mme le Maire afin de demander une subvention sur 2022 ; le Conseil Municipal refuse cette demande.

IX. Devis pour matériel urbain :

- Achat de 8 poubelles à déposer place du Col, Place du Lac, Place Grande et au Coustalou : la société VEDIF est retenue
- Portes entrées Salle des Gardes : l'entreprise BATIMAN de Bretenoux doit envoyer un devis afin de changer les menuiseries de la Salle des Gardes.
- Devis électricité mairie : des travaux de mise aux normes auront lieu à la mairie.
 - ➔ Courants faibles : devis reçu par l'entreprise IPSYS – IPLINK : 10570,00€ HT
 - ➔ Courants forts : devis reçu par l'entreprise ALRIVIE : 3700,00€ HT

D'autres devis vont être demandés pour la partie réseaux. Le devis proposé par l'entreprise ALRIVIE est validé par le Conseil Municipal.

X. Vente de la Maison des Associations

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le déclassement de l'immeuble de la Maison des Associations afin de l'intégrer dans le domaine privé.

XI. Informations et questions diverses :

- Marché de Noël :
Comme tous les ans, un marché de Noël est organisé à Puybrun. Il aura lieu le Dimanche 04 décembre.
Une réunion de travail est programmée le 13 octobre à 20h00 avec les Présidents des associations et les commerçants.
- Economie d'énergie
Une réflexion est menée. Pour rappel, l'éclairage public est en Led et sa durée est déjà réduite.
- Retour commission patrimoine CAUVALDOR :
Le dossier du lavoir de Puybrun est passé en commission, pour rappel, une aide a été demandée pour restaurer le toit de celui-ci.
Une aide devrait être versée par CAUVALDOR d'un montant de 4850,00 € pour un coût total de 9700,00 € de rénovation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.

